



Valoriser l'apprentissage

La semaine passée, en commission de l'Education à Berne, nous nous sommes penchés sur un projet de modification de la loi sur les marchés publics qui ferait de la formation d'apprentis un critère d'adjudication des travaux. Cette intervention avait été déposée en 2003 et se concrétisera peut-être enfin : preuve qu'il faut être doté d'une grande patience lorsque l'on est parlementaire en Suisse !

Le critère de la formation d'apprentis doit se généraliser dans les procédures d'adjudication. Il s'agirait d'un signal fort, dans un pays où nous entendons valoriser la formation professionnelle duale et en faire un modèle exportable au niveau international. L'Etat se doit de mettre en place des conditions-cadres favorables à la création de places d'apprentissage. Les entreprises formatrices seraient ainsi valorisées ; les autres seraient encouragées à former des jeunes à leur tour.

Malgré une opposition de la droite (qui ne soutient finalement aucun système de formation !), le texte pourrait connaître une issue positive. C'est un pas dans la bonne direction. La situation reste toutefois préoccupante sur le terrain. En effet, 440'000 personnes en Suisse gagnent moins de 4'000Frs par mois ; et, parmi ces personnes, 140'000 sont titulaires d'un CFC. Alors que l'on assurait aux jeunes que la formation leur permettrait de pouvoir mener une vie correcte, la réalité est tout autre. Actuellement, réaliser un apprentissage n'est plus la garantie d'un salaire décent et d'un emploi stable. C'est inadmissible ! Les solutions existent pourtant pour ramener un peu de décence dans ce système : appliquer l'initiative 1:12, étendre les conventions collectives, instaurer un salaire minimum,... La lutte continue ! On lâche rien !

Mathias Reynard,
Conseiller national
Président de l'Union syndicale valaisanne